



Le 4 décembre 2024

**PAR COURRIEL**

**Sébastien Dutil**  
Conseiller Régie d'entreprise et Accès à  
l'information  
Édifice Jean-Lesage  
21<sup>e</sup> étage  
75, boulevard René-Lévesque Ouest  
Montréal (Québec) H2Z 1A4  
[Responsable.Acces@hydroquebec.com](mailto:Responsable.Acces@hydroquebec.com)

**Objet : Demande d'accès à l'information DAI-2024-0538**

Bonjour,

La présente est en réponse à votre demande reçue le 25 octobre visant à obtenir :

« - Les résultats des tests d'eau potable suite aux différents échantillonnages de 2019 jusqu'à ce jour, pour la détection des métaux, qui ont lieu à tout les ans au mois d'aout, sur le réseau d'eau potable x2153789(village de Rapide Blanc) prélevé au robinet de la cuisine de la maison 193, 195, 196 et autre site du "village".  
- Les résultats des test d'eau potable, suite aux différents échantillonnages pour la détection des métaux, qui ont eu lieu a tout les ans autre qu'au mois d'aout, dont celui de mai 2024, sur le réseau d'eau potable x2153789(village de Rapide Blanc) prélevé au robinet de la cuisine de la maison 193, 195, 196 et autre site du "village". »

(Transcription intégrale)

Après analyse, nous accédons à votre demande. Vous trouverez ci-joint copie des documents détenus par notre organisme et faisant l'objet de votre demande. Des signatures ont cependant été retirées puisqu'elles ne sont pas accessibles suivant les articles 53, 54 et 59 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*. En effet, il s'agit de renseignements personnels confidentiels concernant des tierces personnes que nous ne pouvons vous communiquer sans leur consentement.

Au cours de la période visée, des dépassements aux normes concernant certains métaux ont été constatés. Nous tenons à vous assurer qu'à chaque dépassement, une mesure appropriée a été prise en fonction des résultats d'analyses obtenus et des recommandations de nos spécialistes en traitement des eaux et en santé. Les bonnes pratiques usuelles en eau potable ont été respectées. Par ailleurs, depuis le certificat d'analyse reçu en juin 2024, un avis de non-consommation a été émis en moins de 24 heures. Cet avis est toujours en vigueur et le restera tant que nous n'aurons pas un niveau de certitude élevé sur la qualité de l'eau distribuée dans le village de Rapide-Blanc.

Date	Point d'échantillonnage	Commentaire
2022-08-17	Grande maison (cuisine)	Conforme
2023-07-18	Grande maison (cuisine)	Léger dépassement en cuivre, demande d'une reprise d'un échantillon
2023-08-29	Grande maison (cuisine)	Reprise de l'échantillon du 11 juillet, conforme
2024-06-03	Grande maison (cuisine)	Fort dépassement en plomb et cuivre, émission d'un avis de non-consommation le 4 juin 2024
2024-07-18	Grande maison (cuisine)	Conforme en cuivre et plomb mais léger dépassement en cuivre dans la maison 196. Maintien de l'avis de non-consommation.

Nous pouvons vous assurer qu'Hydro-Québec agit de façon responsable dans sa gestion de l'eau potable pour garantir la sécurité des travailleurs dans ses installations.

La révision de cette décision peut être demandée auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à ce sujet, de même que des articles de cette loi mentionnés à la présente.

Veuillez accepter nos meilleures salutations.

Le responsable de l'accès aux documents

Sébastien Dutil

p. j.